



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Mise en place du tiers payant

Question écrite n° 150

Texte de la question

M. Olivier Becht interroge Mme la ministre des solidarités et de la santé sur ses intentions concernant la mise en place d'un tiers payant généralisé. L'annonce de la ministre en faveur de cette mesure faite en juillet 2017 va à l'encontre des promesses de campagne du Président de la République qui souhaitait rendre le dispositif généralisable, c'est-à-dire facultatif, et non généralisé. Cette décision suscite de fortes inquiétudes chez les médecins libéraux qui ont réaffirmé leur opposition à cette généralisation et prônent un tiers payant social à destination des populations défavorisées. C'est pourquoi il souhaiterait connaître les modalités de mise en œuvre de cette mesure.

Données clés

Auteur : [M. Olivier Becht](#)

Circonscription : Haut-Rhin (5^e circonscription) - Les Constructifs : républicains, UDI, indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 150

Rubrique : Assurance maladie maternité

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 juillet 2017](#), page 3929

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)